

É D I T O R I A L

Selon l'avis et le rapport du CES, «la grande précarité est un obstacle aux droits de l'homme car à travers l'irrespect des droits fondamentaux, il est porté atteinte au droit de vivre dans la dignité». Ainsi, Danielle BILLY-ROUIS (spécialiste française en Santé publique) pointe dans un article une série de droits fondamentaux qui se révèlent, si pas sciemment bafoués, tout au moins fortement écornés par le regard «bienveillant» des professionnels porté sur la personne, ses ressources et son mode de (sur)vie. Elle relève entre autres différentes répercussions négatives concernant :

- La dignité de la personne et ses droits élémentaires : le respect de la famille dépend des qualités attribuées aux parents par les services sociaux, administratifs et judiciaires. Plus les familles sont pauvres, moins elles ont la possibilité de se défendre, souvent «elles sont livrées à bien des abus de pouvoir de la part d'autorités, même parfois à un niveau administratif très modeste». Les souffrances physiques et morales qui en découlent menacent l'intégrité familiale, leur volonté d'assumer leurs responsabilités éducatives et leur liberté de conscience.

- Le droit à l'habitat et à un minimum de mobilier : les variations et faiblesses de ressources peuvent être à l'origine d'une exclusion du parc social ou privé. Ces populations connaissent l'expulsion, les logements de fortune, voire l'errance. Les saisies peuvent conduire à la déposssession de biens nécessaires à la vie et au travail.

- Les libertés civiles et politiques : le domicile contribue à définir une personne au regard de ses droits et obligations : communication des décisions administratives, judiciaires, droit au travail, à la scolarisation et à la vie associative.

«Ces atteintes aux droits et libertés élémentaires de l'individu portent préjudice à l'intégrité familiale et favorisent sa dégradation», avec en corollaire l'éclatement de la sphère intime. La vie privée de ces familles «dysfonctionnantes», «à la marge» est étalée aux yeux des intervenants et se transforme dès lors en un espace public, un champ d'investigation parcouru par tous ceux qui sont venus voir, s'informer, observer, enquêter, évaluer (...) et donc... juger.

Or, agir dans une logique de promotion de la santé n'est-ce pas contribuer à avoir un impact positif sur l'estime de soi des personnes reconnues aussi pour leurs compétences ?

Porter un autre regard, tenter le «désétiquetage», la déstigmatisation, accompagner des personnes dans leur histoire plutôt que se centrer sur des «problèmes», oser une globalité plutôt qu'un morcellement... tel est le pari dont témoignent des professionnels dans ce numéro.

Le premier article propose de déplacer le regard porté sur la désinsertion sociale, ne plus laisser entendre qu'elle est seulement le fait d'individus incapables ou malades mais prendre en compte qu'elle peut aussi être le produit d'une certaine organisation du social.

Serge Zombek, co-président du SMES-B tente la passerelle entre les deux secteurs

d'intervention (et de compétences politique et budgétaire différentes) que sont l'aide sociale aux plus démunis et la santé mentale. Et ce, afin de réduire l'injustice sociale majeure que constitue la difficulté, voire l'impossibilité d'accéder à des soins adaptés pour ces personnes cumulant les étiquettes «sans abri malades mentaux».

Dans cette question d'accès aux soins, Christian Léonard critique la logique néo-libérale de la responsabilisation et du droit (mérité?) aux soins. Entre capitalisme débridé et décroissance unilatérale, il ouvre une troisième voie : celle de la sobriété universelle.

Pour Yvan Mayeur, dans son ouvrage «Pauvres de nous» et lors de son entretien avec Christelle Versluys, les combats sociaux sont avant tout des combats politiques. Il est temps de remettre la pauvreté au centre des débats, c'est au Parlement que l'amélioration des conditions de vie des citoyens doit être défendue. Il y a cependant aussi une voie socioculturelle, la voie de la réaffiliation des gens qui sont très loin dans l'abandon, très loin dans l'exclusion, très loin dans la désaffiliation.

Pour clôturer ce dossier, une équipe de Promotion de la santé à l'école se questionne sur son travail avec les élèves «primo-arrivants» et tente d'introduire du sens dans le non-sens. Comment promouvoir la santé face à un public que les prescrits et les représentations des professionnels associent à la mauvaise santé, au mal-être ou au risque, en l'enfermant dans une identité de «demandeur» ?

Bonne lecture... et merci de nous aider à mieux cerner notre revue en complétant le questionnaire ci-joint avant de passer d'excellentes fêtes.

A l'année prochaine!

Henri Patrick Ceusters

